

UNE RENTRÉE SOUS PROTOCOLE SANITAIRE

Dès le mois de mai, le présidence de l'université en lien avec les composantes, les élus et les équipes pédagogiques a travaillé à un cadrage pour la préparation de la rentrée 2020. Le cadrage défini et diffusé en juillet prévoit les mesures nécessaires pour assurer aux étudiantes et étudiants une rentrée la plus sereine possible : port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique, sens de circulation, distanciation d'un mètre, enseignements hybrides et plan d'équipement en matériels informatiques et audiovisuels.

Publié le 18 septembre 2020

Photo : dans l'amphithéâtre du campus des sciences, une place sur deux est condamnée. (PHOTO ALEXIS MOREL / FRANCE-INFO)

Par anticipation, de nombreuses mesures liées au protocole sanitaire COVID-19 ont été mises en place à l'UVSQ pour cette rentrée 2020 : du gel hydroalcoolique est à disposition des étudiantes et étudiants sur tous les campus de l'université, des sens de circulation permettent de réguler les flux étudiants et une campagne d'information rappelle le port obligatoire du masque au sein et aux abords des campus. Parallèlement,

un grand plan d'équipement a été décidé en concertation avec les composantes. Des investissements importants ont été réalisés durant le courant de l'été pour équiper des amphithéâtres et salles de cours de dispositifs permettant la captation vidéo des enseignements ainsi que leur rediffusion. L'université a également investi dans des outils numériques pour faciliter les enseignements hybrides (Licence zoom pour tous les personnels et étudiants, plateforme de diffusion des contenus, outil anti-plagiat...).

Afin d'accompagner les étudiants et étudiantes pour cette rentrée particulière, des dispositifs d'aides sont également mis en œuvre pour permettre à tous et toutes de s'équiper en matériel informatique et de connexion. L'université a par ailleurs fait le choix de distribuer, d'ici fin septembre, un masque en tissu de 100 lavages à chaque étudiante et étudiant.

Pour limiter le nombre d'usagers dans ses bâtiments, et respecter la distanciation d'un mètre obligatoire entre deux personnes dans les amphithéâtres et salles de cours, l'UVSQ a choisi de mettre en place un système d'enseignement hybride, entre enseignement sur site et à distance : il offre aux étudiantes et étudiants une distanciation de qualité avec une place vide entre chacun et chacune.

Certaines composantes appliquent la présence alternée des étudiants sur les campus. Pendant une semaine, une partie des étudiants suit les cours en présentiel pendant que l'autre partie les suit à distance ; les 2 groupes alternent la semaine suivante. Seule la moitié des étudiants est ainsi présente en même temps sur le site. L'alternance permet aux étudiantes et étudiants de conserver un contact avec leurs enseignants, leurs camarades, ainsi que la vie de leur campus tout en préservant leur sécurité.

Le choix a été de privilégier le présentiel pour les étudiants qui découvrent l'université en première année : à l'UFR des Sciences par exemple, tous les cours magistraux ont lieu en présentiel, face au professeur. Pour respecter les distances, tous ces cours ont été dédoublés : à la place d'un amphi de 250 étudiants, il y a deux amphis de 125 jeunes. Les étudiants de 2e et 3e année de Licence, plus aguerris, suivent les cours magistraux à distance et les travaux dirigés se font en présentiel, en demi-groupe.

Pour réussir ce pari, **l'université a investi plus de 750 000 euros dans des moyens techniques et logiciels** pour filmer et diffuser des cours en direct ou les retransmettre en différé, équiper enseignants et étudiants de matériel informatique. Elle a aussi mobilisé fortement ses équipes pour être prête pour cette rentrée particulière.

Dans les bibliothèques universitaires, le flux des usagers est organisé via l'application de réservation en ligne « Affluences ». Les livres empruntés en consultation et ceux qui reviennent de prêt sont mis quarantaine.

En vidéo : Le retour des étudiants à l'UVSQ : une rentrée particulière
Reportage de TV78 à la faculté de Droit et Science politique le 14 septembre 2020